



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 Décembre 2025

“25 ans hors-la-loi : Fin de Carrière pour Sibelco à Eben-Emael.”

Après plus de deux décennies d'exploitation **sans permis**, la justice vient enfin de rappeler une évidence : **nul n'est au-dessus des lois**.

Le jugement en appel est limpide : **la carrière Marnebel, située à Eben-Emael, doit cesser ses activités**, faute d'avoir obtenu les autorisations nécessaires... depuis 25 ans.

Oui, vous avez bien lu : **25 ans hors-la-loi**.

Vingt-cinq ans d'extraction illégale.

Vingt-cinq ans d'impact sur le territoire et les riverains.

Vingt-cinq ans où la montagne St Pierre semblait devoir **courber l'échine face aux intérêts privés**.

Cette époque est révolue.

Alors que **Sibelco**, dans une nouvelle demande de permis, s'affiche volontiers avec des slogans valorisant la “responsabilité”, la “durabilité” et “biodiversité”, la réalité juridique, elle, est beaucoup moins photogénique.

Depuis plus de deux décennies, la carrière de Marnebel fonctionnait dans une zone grise qui, aujourd'hui, ne laisse plus place à l'ambiguïté : **la loi n'a jamais été respectée**.

Nous saluons donc une décision qui remet enfin les choses à leur place :

Quand une activité est illégale pendant 25 ans, elle doit s'arrêter. Point.

**Et lorsque ces partenaires se révèlent non fiables, ...
on ne les renouvelle pas pour 20ANS.**

Et pour celles et ceux qui doutaient encore de la détermination citoyenne à défendre le territoire d'Eben-Emael et de la Vallée du Geer, ce jugement en appel est aussi un message clair : **la patience des habitants a des limites... tout comme le respect strict de la légalité d'exploitation et des permis**.

Nous invitons désormais **tous les exploitants de carrières de la région à assumer leurs responsabilités**, sans tenter de se soustraire une nouvelle fois à leurs obligations. Les communautés locales méritent mieux que **deux décennies de laisser-faire industriel**.

Au-delà de la question strictement juridique, ce jugement intervient dans un contexte de **développement touristique majeur** pour l'ensemble de la région et de la Montagne Saint-Pierre. Des **investissements importants** ont été consentis ces dernières années, notamment autour de la **passerelle Vialta sur le canal Albert**, devenue un axe structurant pour la mobilité douce, le tourisme, et l'attractivité transfrontalière.

Le passage quotidien de camions lourds de **Sibelco** liés à l'activité de la carrière est **totalement incompatible** avec cette dynamique : il met en péril la sécurité **des cyclistes et des promeneurs**, détruit l'environnement et sape tout projet de tourisme durable. Imposer un trafic industriel massif dans une zone appelée à devenir un **pôle touristique majeur** serait **une aberration** et un mépris total pour les habitants et l'avenir du territoire.

**25 ans de trop : la justice a tranché.
À Eben-Emael, la loi reprend ses droits.**



#wearesibelco — mais nous sommes surtout #PourLaMontagneSaintPierre.